



### Les 24 h à pieds d'Ath : autorisation parentale

Je soussigné Mme, M. .... parent, tuteur de

..... né(e) le ..... autorise en toute

connaissance de causes/conséquences mon fils/ma fille à participer à l'épreuve des 24H à Pieds d'Ath dans la catégorie :

- OPEN
- 6 heures

(barrer la mention inutile)

Bon à savoir :

- l'âge minimum requis en responsabilité est de 18 ans ; aussi tout concurrent inscrit à une épreuve permettant une fourchette d'âge inférieure doit fournir une autorisation parentale
- Cette autorisation n'est **pas** requise si le jeune participe à l'épreuve sous l'égide d'une école et est dès lors sous sa responsabilité.

Voir aussi les modalités de l'Art. 2 du règlement des 24h disponible sur <https://24h-ath.be/>.

Date

Signature de l'adulte responsable.